

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 03 décembre 2025****Délibération N° DE 2025 032**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	26	35
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
35	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE CAILLAVET, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, ORTHOLAN Rosette, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, DAUGÉ Jean-François, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne

Représentés : DOAT Jean-Pierre représenté par ORTHOLAN Rosette, THIEUX LOUIT Véronique représentée par CUEILLENS Caroline, BROSSARD Sandrine représentée par SERRALTA Brigitte, VILLENEUVE William représenté par MIMALÉ Gérard, DESENLIS Benoît représenté par COELHO Véronique, CAVALIERE Andrew représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, GOULU-MARTINAT Chantal représentée par COUDERC Vanessa, CHAULET Anthony représenté par GUICHARD Gilles

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, MENAL Pierrette, CAILLAVET Isabelle, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, ANTONELLO Pierre

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Gérard MIMALÉ est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification du régime des autorisations spéciales d'absences (A.S.A.)

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que les fonctionnaires ou agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale peuvent bénéficier d'autorisations d'absences pour événements familiaux,

conformément au code général de la fonction publique.

Il précise que ces dispositions ne fixent pas le nombre de jours maximum à accorder et qu'il est par conséquent nécessaire de prévoir une réglementation de ces autorisations.

Le Conseil communautaire ACTE la modification du régime des Autorisations Spéciales d'Absences (A.S.A.) comme dressé dans le document ci-joint ayant reçu un AVIS FAVORABLE à l'unanimité de la part du Comité Social Territorial (CST) en date du 30/09/2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Gérard MIMALÉ
Secrétaire de séance



Publié le 18/12/25
Transmis à la Préfecture le 18/12/25